

# ETAT CIVIL 2020

Naissances 2 janvier 2020 9 mars 2020 31 août 2020	FONLUPT Maël PELLET Clémence, Louise CHEVALEYRE Rose, Marie	La Ravanie La Mayoux La Goutte		
Mariages				
4 juillet 2020	BENOIT Julien et FINET Laurence	Chaussadis		
22 août 2020	CHABROL Didier et BERNARD Jeannette	La Brugière		
Décès				
9 janvier 2020	DEBAY David	La Roche		
3 février 2020	VOILHES Marcelle née DOUSSON	Conchette		
13 mars 2020	LYONNET Renée veuve BOITHIAS	Le Bourg		
28 mai 2020	SUCHON Pierre, Marius	Les Moulins		
21 juillet 2020	PLANTIN Angèle veuve OUTURQUIN	Le Bourg		
11 novembre 2020	GRANET Gabriel, Marius	Le Grand Bost		

Le Bourg

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL -

# **TARIFS ASSAINISSEMENT 2020/2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de déversement au réseau collectif d'assainissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021, le forfait de branchement au réseau collectif restant fixe.

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

17 novembre 2020 CHOQUET Guislaine veuve ROUX

♥ décide de fixer le montant des redevances de déversement au réseau collectif d'assainissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 comme suit :

- ➤ Taxe de déversement dans le réseau collectif d'assainissement (jusqu'à 200 m³) : 30,00 €
- > Forfait de branchement au réseau collectif d'assainissement : ...... 150,00 €.

# **ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION 63**

**Considérant** que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion ; **Considérant** les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion 63 telles que décrites dans la convention d'adhésion ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ♥ **décide** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- \$\top \textbf{prend} \text{ acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion ;
- 🔖 autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;
- ♥ inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

# ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

significant de la partie de 3 ans, à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1);

🔖 autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

**♥ inscrit** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail (102 € par an et par agent, montant révisable).

### AFFAIRES DU PERSONNEL : SUPPRESSION DE POSTE

**Vu** la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu la saisine du Comité technique ;

Vu la délibération en date du 04/03/2016 portant création de poste ;

**Vu** la délibération en date du 08/06/2018 portant réorganisation des services du secrétariat de Mairie et de l'Agence postale communale ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Compte tenu** du départ en date du 21/09/2020, par mutation externe, d'un agent occupant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire de supprimer le poste sus-mentionné en raison du regroupement des services du secrétariat de Mairie et de l'Agence postale communale depuis le 01/07/2018, et qu'eu égard aux 2 ans d'antériorité de fonctionnement, Monsieur le Maire a constaté que la fréquentation et l'activité de ces services ne justifient pas l'emploi de deux agents à temps complets ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

♥ **décide** de la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/12/2020 ;

sadopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

# AMBERT LIVRADOIS FOREZ: MODIFICATION DES STATUTS

**Vu** l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

**Vu** la délibération n°3 en date du 15 octobre 2020, prise par la communauté de communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

**Considérant** que le transfert de l'abattoir (actuellement géré par la commune d'Ambert) à la communauté de communes était prévu au 01/01/2021 ;

**Considérant** que la préparation de ce transfert a pris du retard compte tenu de la crise sanitaire et que les modalités de gestion ont changé avec le passage en régie communale ;

**Considérant** que la préparation de ce transfert nécessite :

- de faire l'état des lieux du fonctionnement actuel pour y préparer les services communautaires ;
- d'engager une étude avec les usagers pour définir leurs attentes ;
- de pouvoir se fonder sur des exercices budgétaires complets ;

**Considérant** ainsi qu'il convient de modifier les statuts afin de repousser au 01/01/2022 le transfert de compétence ayant trait à l'abattoir d'Ambert ;

**Considérant** que Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➡ approuve la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, modification telle que présentée supra;

🔖 adopte les nouveaux statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que joints en annexe.

### **PROGRAMMATION FIC 2021**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour la période 2019-2021, dispositif institué par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme lors de sa session en date du 19/12/2018, qui vise à aider financièrement les communes dans leurs investissements.

Monsieur le Maire propose la programmation suivante pour l'année 2021 :

Année	Opération	Dépenses HT subventionnables	Montant de la subvention sollicitée		
2021	Programme voirie communale 2021	100 000 €	22 500 €		
	Total	100 000 €	22 500 €		

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

♥ **sollicite** l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2021 pour la programmation décrite *supra*.

# **PROGRAMMATION DETR 2021**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la circulaire d'appel à projets 2021 dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), dispositif d'aides institué par l'Etat, et notamment la fiche n°8 relative aux grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500 habitants (taux de subvention de 30 %, plafond de travaux subventionnés à hauteur de 100 000 € sur 2 années).

Monsieur le Maire propose la programmation suivante pour l'année 2021 :

Année	Opération	Dépenses HT subventionnables	Montant de la subvention sollicitée
2021	Programme voirie communale 2021	100 000 €	30 000 €
	Total	100 000 €	30 000 €

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➡ sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour la programmation décrite supra, fiche n°8 « Grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500 habitants ».

# PROGRAMME CHALEUR LIVRADOIS FOREZ: APPEL A PROJETS N°1

**Considérant** que la communauté de communes Ambert Livradois Forez lance le programme Chaleur Livradois Forez à l'attention des communes ;

**Considérant** que l'objectif de ce dispositif est de faciliter le recours aux énergies renouvelables pour couvrir les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le patrimoine public ;

**Considérant** que grâce au soutien de l'ADEME sur la période 2020-2023, l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale), en tant qu'opérateur territorial, propose aux communes un accompagnement sur les plans techniques, administratifs et financiers ;

**Considérant** que chaque projet communal permettant le développement d'une Energie Renouvelable Thermique (bois énergie, solaire thermique, géothermie) pourra bénéficier d'une aide d'Ambert Livradois Forez, aide correspondante au Fonds Chaleur de l'ADEME;

**Considérant** que pour bénéficier du programme Chaleur Livradois Forez, les communes candidates devront répondre à l'un des 4 appels à projets qui sera lancé par la communauté de communes ;

**Considérant** que projets déposés seront soumis à l'analyse d'une commission d'attribution des aides et que les projets validés feront l'objet d'un contrat d'attribution des aides entre la commune et la communauté de communes ;

**Qu'eu égard** à ces considérants, Monsieur le Maire propose de faire acte de candidature pour le projet d'installation de chaleur renouvelable dans le bâtiment de l'école sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

		Plan de Financement - Rénovation énergétique de l'école										
		The second	me Chaleur ALF		ARA Bois ergie	Plan de re	elance - ETAT	Plan de re	lance CRARA	N	lairie	Contrôle de Totaux
Postes	Montant H.T	%	€H.T	%	€H.T	%	€H.T	%	€H,T	%	€H.T	%
Remplacement moyen de chauffag	e									A CONTRACTOR		
Gros œuvre - Génie civil	16 000,00	22.40/	23,4% 9 600,00	00,00 36,6%	,6% 15 000,00	20,0%	3 200,00	0,0%	0,00	20,0%	3 200,00	63,4%
Chaudière	25 000,00	23,4%				20,0%	5 000,00	0,0%	0,00	20,0%	5 000,00	40,0%
Dépose et recyclage cuve gaz	4 000,00					30,0%	1 200,00	50,0%	2 000,00	20,0%	800,00	100,0%
sous-total	45 000,00	21,3%	9 600,00	33,3%	15 000,00	20,9%	9 400,00	4,4%	2 000,00	20,0%	9 000,00	66,7%
Isolation et menuiseries extérieure	S						22					1828184
Isolation - platrerie	40 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	30,0%	12 000,00	50,0%	20 000,00	20,0%	8 000,00	100,0%
Menuiseries extérieures	15 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	30,0%	4 500,00	50,0%	7 500,00	20,0%	3 000,00	100,0%
sous-total	55 000,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	30,0%	16 500,00	50,0%	27 500,00	20,0%	11 000,00	100,0%
Total Global	100 000,00	9,6%	9 600,00	15,0%	15 000,00	25,9%	25 900,00	29,5%	29 500,00	20,0%	20 000,00	100,0%

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

🔖 valide le projet tel que présenté ci-dessus, ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent ;

saccepte de déposer un dossier de candidature suite à l'appel à projets lancé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre du programme Chaleur Livradois Forez ;

sautorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'attribution des aides avec la communauté de communes.

# DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJETS DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

**Considérant** que le projet de travaux de rénovation énergétique de l'école présente un coût estimatif total de 100 000 € HT ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets Bois du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

sapprouve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus pour la rénovation énergétique de l'école ;

sutorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets Bois.

# DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES — BONUS RELANCE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE

**Considérant** que le projet de travaux de rénovation énergétique de l'école présente un coût estimatif total de 100 000 € HT;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre du Bonus Relance du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, étant rappelé qu'un seul dossier est éligible par commune, qu'il doit être déposé avant le 31 mars 2021 et que travaux doivent être engagés avant le 30 juin 2021;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

🔖 approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus pour la rénovation énergétique de l'école ;

🔖 **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance.

# DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE RELANCE DE L'ETAT - RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE

**Considérant** que le projet de travaux de rénovation énergétique de l'école présente un coût estimatif total de 100 000 € HT ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance de l'Etat - Axe 1- Rénovation des bâtiments publics (ii- travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes);

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

🔖 approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus pour la rénovation énergétique de l'école ;

🔖 **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance – Axe 1 Rénovation des bâtiments publics.

# **EGLISE: TRAVAUX DE TOITURE**

Vu les devis de l'entreprise SARL JEAN-LOUIS SUCHON (63480) concernant des travaux impérieux de toiture concernant l'Eglise, à savoir une réfection totale du petit toit de l'escalier qui monte au clocher pour un montant HT de 3 321,44 €, soit 3 985,72 € TTC et un suivi du toit de la nef (réfection du couloir zinc contre le clocher, remplacement de tuiles) pour un montant HT de 2 094 €, soit 2 512,80 € TTC ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Jean-Louis SUCHON ne prenant pas part au vote) :

**♦ accepte** les offres de l'entreprise SARL JEAN-LOUIS SUCHON (63480) pour un montant HT de 3 321,44 €, soit 3 985,72 € TTC et pour un montant HT de 2 094 €, soit 2 512,80 € TTC pour les travaux sus-mentionnés.

# **ECOLE RENE GUY CADOU: TRAVAUX DE TOITURE GARAGE**

**Vu** le devis de l'entreprise SARL JEAN-LOUIS SUCHON (63480) concernant des travaux de toiture du garage de l'école (qui accueillera la future chaufferie à granulés) dans le cadre de la rénovation énergétique globale du bâtiment pour un montant HT de 2 707,60 €, soit 3 249,12 € TTC ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Jean-Louis SUCHON ne prenant pas part au vote) :

**⇔ accepte** l'offre de l'entreprise SARL JEAN-LOUIS SUCHON (63480) pour un montant HT de 2 707,60 €, soit 3 249,12 € TTC pour les travaux sus-mentionnés.

# **ECOLE RENE GUY CADOU: PHOTOCOPIEUR**

**Considérant** que le photocopieur de l'école est en panne et que son obsolescence ne justifie pas une réparation ; **Vu** la proposition de l'entreprise REX ROTARY (63000) pour l'achat d'un photocopieur reconditionné (multifonction couleur laser A4/A3 MPC 2004SC) pour un montant HT de 1 769 €, soit 2 122,80 € TTC ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**⇔ accepte** la proposition de l'entreprise REX ROTARY (63000) pour un montant HT de 1 769 €, soit 2 122,80 € TTC concernant l'achat sus-mentionné ;

**autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance afférent et à mandater cette somme en section d'investissement une fois le matériel livré et installé.

# INFO: PLANTATION D'ARBRES A PUY-BAYOU



C'est avec entrain que tous les enfants de l'école (sauf les deux petites sections) se sont rendus sur le terrain communal de Puy-Bayou le 17 novembre 2020.

Ils avaient pour mission de planter des arbres achetés par la commune pour embellir cet espace.

Tilleul, Erable, Châtaignier, Ginko, Orme, Marronnier, Acacia, Cèdre, Liquidambar, Charme, Parotia: voici les différentes essences qui ont pris racines en ce lieu.

Chaque enfant a parrainé un arbre. Les trous préalablement creusés étaient prêts à recevoir l'arbre que les enfants ont mis en place, sans oublier l'arrosage.

Des panneaux implantés au pied des arbres indiquent le nom de l'arbre ainsi que celui de son parrain ou de sa marraine. Les élèves se rendront sur place à différentes période de l'année pour observer les évolutions des feuilles, fleurs, fruits des différentes espèces.



Initiée par la municipalité, cette action a été menée pour faire de ce lieu un endroit accueillant et riche en biodiversité.

D'autres projets sont en cours... affaire à suivre!

# ECOLE RENE GUY CADOU/ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES -

Cette année nous sommes 31 élèves dans l'école. Nous sommes allés voir le spectacle « L'étonnant voyage » à Saint – Ferréol-des-Côtes début octobre 2020.

A cause du contexte sanitaire actuel, nous n'avons pas pu faire notre spectacle de Noël à la salle des fêtes, du coup, nous avons chanté dans nos classes.



Le Père Noël est passé à l'école et nous avons eu deux livres chacun. Nous espérons que la situation va s'améliorer pour que nous puissions retourner au cinéma et à la piscine.

La classe des grands participe au projet « Cercle de conteurs » porté par Passeurs de Mots chaque vendredi avec les merveilleuses interventions de Frédérique LANAURE.

# AMITIE ET RENCONTRE -

# Ce compte rendu d'Amitié et Rencontre pour se mettre un peu de baume au cœur après une année difficile.

Bien sûr comme les autres associations, nous avons annulé la majorité des projets de notre calendrier et notre idée d'exposition du mois de juillet est toujours dans les cartons.

Si Corona nous oublie pendant l'année, même si nous n'avons pas fait de réunion de préparation, nous pourrons reprendre le calendrier 2020.

Entre les 2 confinements nous avons, malgré tout, eu guelgues activités.

- Reprise des réunions du mardi, de la pétanque et, pour celles et ceux qui les pratiquent, des marches du mercredi avec les Hautes-Terres.
- Avec la réouverture des permanences à Biblio Tifs, celles et ceux qui lisent peuvent réemprunter des livres.
- Participation à la brocante pour la fête patronale de Bertignat.
- Repas à La Ferme de l'Estre à Neuville (10 par table), les photos ci-dessous l'attestent. Puis le même jour visite du musée de la céramique à Lezoux



Mais le grand moment 2020 de notre association fut le maintien de notre loto sous forme d'un loto drive mis en place en 8 jours et sans modestie, nous ne résistons pas à l'envie de faire connaître l'article que Générations Mouvement nous a consacré sur son site internet (ci-dessous la copie intégrale).



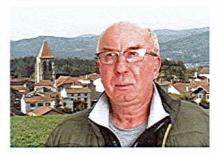
# L'AUTO LOTO!

Malgré le temps maussade qui s'était invité en ce jour du mois d'octobre (pluie, vent, brouillard et froid), les amateurs de loto étaient au rendez-vous, bien installés dans leur véhicule pour participer à un loto façon « drive » ! Les adhérents de l'association *Amitié et Rencontre* de Bertignat, commune de 450 habitants dans le Puy-de-Dôme, affiliée à Générations Mouvement, et des personnes venues d'autres villages ont en effet répondu présents pour participer à ce loto réinventé par les responsables.

# Daniel FOUCART, Trésorier-adjoint de l'association et animateur des lotos.

« J'ai eu l'idée suite à un reportage que j'ai vu et qui se déroulait en Bretagne. Et nous nous sommes dit **Pourquoi pas nous ?** Nous avons été les premiers dans le Puy-de-Dôme à initier une telle animation qui a eu du succès.

Nous accueillons traditionnellement entre 100 et 120 personnes. Avec 60 à 70 personnes, nous sommes très satisfaits et prêts à recommencer. Les participants nous ont fait part de leur plaisir d'être venus et certains ont glissé des mots de remerciements dans les cartons de loto que nous leur avions remis. »



La logistique devait être également sans faille ; ce qui le fut grâce au travail et à l'investissement d'une équipe dynamique. En une semaine, cartons supports, plaques plastifiées, crayons pour cocher, marquage des emplacements, affiche rappelant les gestes barrière, notamment pour récupérer les cartons de loto... furent préparés. Question distanciation physique, pas de problème, chacun étant dans sa voiture!

Signalons également la très bonne collaboration du club avec la Mairie et la Sous-Préfecture. En effet, ce loto-drive ne pouvait se dérouler sans les autorisations administratives nécessaires. Le Maire ayant émis un accord favorable, suivi de celui de la Sous-Préfecture, c'est donc sur le parking du terrain de foot que le loto a eu lieu, au son des klaxons puisque les participants ont utilisé ce moyen pour signaler qu'ils avaient « Quine ».



Avec l'aimable autorisation de © Richard Brunel – Photographe – Voir article Journal La Montagne du 12/10/2020.

Et pour offrir à tous, y compris les malvoyants, le plaisir de cocher ses numéros fétiches en espérant qu'ils soient gagnants, l'association réfléchit à la création de quelques cartes en braille.

Quand la créativité permet de s'adapter à la crise sanitaire et se met au service de tous!



# Jean-Paul IMBAULT, Président de l'association Amitié et Rencontre de Bertignat.

« Je fais une entière confiance à mes responsables et ce loto fut une réussite malgré le temps... En tant que président et avec les membres du Conseil d'administration, notre volonté est de regrouper les habitants du village autour d'activités spécifiques, comme nous l'avons fait avec les enfants pour l'exposition A quoi jouais-tu quand tu étais petit ? et avec les adultes pour l'édition d'un livre de leurs recettes de cuisine.

Nous avons également le souci de faire adhérer de nouvelles personnes, sans être dirigistes, mais en mettant en place des activités attractives. Le

loto rentre dans ce cadre puisqu'il est ouvert à tous. De plus, les bénéfices que nous faisons lors des lotos ou des concours de belote nous permettent de les réinvestir dans d'autres activités (sorties, séjours, repas) pour que des adhérents aux revenus modestes puissent y participer et prendre plaisir à nos rencontres. »

Signalons que l'association Amitié et Rencontre fut primée en 2019 dans le cadre du concours *Générations* actions organisé en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole pour son action A quoi jouais-tu quand tu étais petit ?



# Jeannine BON, Présidente de la Fédération du Puy de Dôme

« Amitié et Rencontre est un club très dynamique qui compte soixante-dix adhérents et qui a plein d'idées. Ce fut courageux de leur part d'organiser ce loto car cela demande une grosse organisation. Bravo. Il faut oser, être créatif et aller de l'avant. »

Ceci étant dit, nous avons eu comme beaucoup, des moments de peine avec la disparition d'adhérents. En juillet, c'est Angèle OUTURQUIN qui nous a quittés après de longues journées de confinement au centre d'hospitalier.

# LES ARBRES-MONDES -

Au milieu de la tourmente, les Arbres-Mondes se plient mais ne rompent pas !!

L'été dernier, l'association a pu organiser une bulle de rêve malgré le contexte sanitaire.

La première édition du festival « les Contées sauvages » s'est tenue en mini format sur deux jours, enfin presque...

La météo n'ayant pas été favorable, seule la balade contée du samedi a pu avoir lieu.

Yara DE ZUTTER, conteuse franco-belgo-péruvienne et Frédérique LANAURE, conteuse « locale », ont ainsi promené le public sur les chemins de Bertignat. C'était une balade mêlant contes et rencontres de quelques producteurs du village. Nous avons ainsi débuté notre parcours par la visite de la ferme du GAEC des Beaucerons.

Bérengère MADEYRE a subjugué tout le monde en racontant avec beaucoup de passion son travail.

Nous avons pu prendre le temps de faire connaissance avec les vaches du lieu avant de partir pour de nouvelles aventures au Croque-Jardin, micro-ferme en permaculture, où nous avons été merveilleusement accueillis par Maxime et Marie-Laure

Là, les conteuses nous ont embarqués pour un voyage conté à travers le monde, de l'Afrique au Pérou en passant par des contrées imaginaires.

Et nous avons pu terminer le périple par une dégustation fort agréable des produits de la ferme (dans le respect des règles sanitaires bien évidemment)!

# Le retour « enchanté » et très encourageant d'une spectatrice :

« Le mot qui me vient pour nommer la matinée de samedi, c'est « enchantement ». Tous les bons ingrédients étaient réunis : paysage ouvert sur les monts du Forez, soleil et participants de belle humeur, roman passionnant de Bérengère, tartinades délicieuses de Marie-Laure et de Maxime à l'ombre du tilleul et puis cerise sur le gâteau, des contes venus de la nuit des temps, de plusieurs continents... bref un moment hors du temps, tout simple et très harmonieux... qui redonne de l'énergie! »

# Nous n'attendons plus qu'une chose : recommencer l'été prochain !

Les dates ne sont pas fermement fixées, mais la seconde édition des « Contées sauvages » devraient avoir lieu du 23 au 25 juillet 2021.

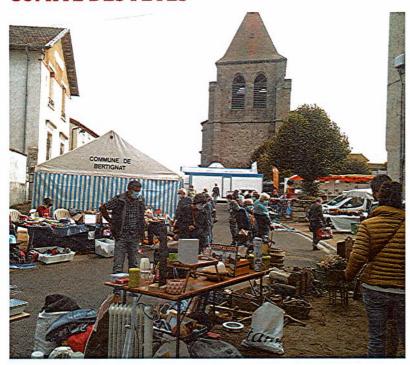
Au programme : des balades contées, des apéros contés, un bal trad, et toutes sortes de réjouissances !

Nous aimerions continuer le partenariat avec producteurs, artisans, et habitants afin de faire découvrir par le biais de l'art du conte les formidables ressources de notre village et des alentours.

Alors, si vous êtes intéressé-e-s pour construire la prochaine édition avec nous, n'hésitez pas à nous contacter! En attendant nos retrouvailles, prenez soin de vous et gardez le sourire!!

Contact : Tel : 06 86 05 02 82 Mail : arbresmondes@gmail.com

# COMITE DES FETES



Malgré le contexte sanitaire, nous avions choisi de maintenir la fête patronale de septembre. On remercie tous les bénévoles qui sont venus organiser les diverses animations!

Le concours de pétanque a rassemblé une vingtaine de doublettes, les attractions foraines ont quant à elles fait le bonheur des enfants tout au long du week-end.

Dimanche dès l'aube, nous avons accueilli **une cinquantaine d'exposants brocanteurs** qui ont fait le plaisir de nombreux chineurs.

Le marché de producteurs étalant ses fromages divers mais aussi miel, confitures, livres, bières, bonbons, maroquinerie, textile, s'est déroulé sous la halle.

L'exposition d'une cinquantaine de photographies, avec pour thème « Entre Ombre et Lumière » a rassemblé vingt participants. Bertignat a été mis en avant sous tous les angles et 73 votants ont exprimé leur préférence. Cendrine LONGHI (Peubrières) a gagné avec sa photographie « La Bascule », et c'est avec gentillesse qu'elle a donné sa récompense (un appareil photo polaroid) à la deuxième photo du concours « Orage Moutonneux » de Swann FOLCHER (Le Bourg), « Sauvanis » par Michel CONRY arrive en 3ème position (photos en page de couverture du présent bulletin). Toutes ces photos sont consultables en Mairie dans un classeur.

Un nouveau thème est reconduit pour septembre prochain : « Arbres remarquables de Bertignat » (3 photos par participant maximum <u>avec un titre</u> et à envoyer à bertignat.mairie@orange.fr).



# **BIBLIO'TIFS** -

# Des nouvelles de votre bibliothèque « Biblio'Tifs »...

Voilà, 2020, est derrière nous ; une année inédite qui a tenu le monde entier en haleine ! Notre bibliothèque a essayé, au gré des événements, et avec l'appui de tout le réseau des Médiathèques Ambert Livradois Forez, de maintenir son activité de prêt et sa collaboration avec l'école.

Le renouvellement de nos collections a été assuré, comme d'habitude, par notre réseau et la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme.

Nous venons aussi d'acquérir de nouveaux ouvrages, grâce à la dotation allouée par la Municipalité de Bertignat que nous remercions pour son soutien sans failles.



Un grand merci également aux enfants de l'école qui ont apporté leur touche personnelle à la décoration de Noël de Biblio'Tifs ; un petit air de fête bienvenu en cette période bien morose. C'est donc au milieu des guirlandes que nous avons accueilli la nouvelle année.

En ce début d'année s'ouvre un nouveau livre dont les pages sont encore blanches. A nous de les remplir pour vous avec de nouvelles propositions de lecture et des animations variées (nous adapterons bien sûr notre calendrier aux conditions sanitaires).

Les idées ne manquent pas : ainsi notre maintenant traditionnel rendez-vous « Crêpes-lectures », mais aussi une activité proposée dans le cadre de notre participation au dispositif « Livre Elu Jeunesse » (« Passeur de Mots ») ou encore un moment festif (contes, lectures...) autour des plantations réalisées par les enfants de l'école à Puy-Bayou.

De bien belles heures de joie et de partage en perspective que nous serons heureux de vivre avec vous tous!

ATTENTION, un changement dans nos jours de prêt :

Mardi de 14h à 16h (au lieu du lundi)

Pour les autres jours, rien de changé :

Jeudi de 16h à 18h

Dimanche de 10h à 12h

# EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : ET SI 100 % DES EMBALLAGES ALLAIENT AU TRI SELECTIF ?

Courant 2021, les règles du tri vont évoluer. Le tri sera alors plus facile pour tous, car TOUS les emballages pourront aller dans les sacs et bacs jaunes! Plus aucune raison de ne pas trier!

Surveillez votre boite aux lettres! Vous serez informés de la date effective de lancement par l'arrivée d'un courrier.



# HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

AMBERT	Du lundi au samedi :
Le Poyet	8+30 - 12+   13+30 - 17+30
ARLANC Champs Puissant (derrière le cimetière)	Lundi, mardi, vendredi et sa <mark>medi :</mark> 8 <sup>H</sup> 30 - 12 <sup>H</sup>   13 <sup>H</sup> 30 - 17 <sup>H</sup> 30 Mercredi : 8 <sup>H</sup> 30 - 12 <sup>H</sup>
CUNLHAT Zone artisanale	Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8#30 - 12#   13#30 à 17#30 Mercredi : 8#30 - 12#
ST-ANTHÈME	Lundi et jeudi : 9 <sup>H</sup> - 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> - 17 <sup>H</sup>
Les Gourmets	Samedi : 9 <sup>H</sup> - 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> - 17 <sup>H</sup> 30
ST-GERMAIN-L'HERM	Mardi et jeudi : 9 <sup>H</sup> à 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> à 17 <sup>H</sup>
Lair	Samedi : 9 <sup>H</sup> à 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> à 17 <sup>H</sup> 31
MARAT / VERTOLAYE La Paterie	Mardi, vendredi et samedi : 9 <sup>H</sup> - 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> - 17 <sup>H</sup> Mercredi : 9h - 12h
VIVEROLS	Mardi et jeudi : 9 <sup>H</sup> - 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> - 17 <sup>H</sup>
en face de la scierie	Samedi : 9 <sup>H</sup> - 12 <sup>H</sup>   14 <sup>H</sup> - 17 <sup>H</sup> 30







# Service DÉCHETS Communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables
- Gestion des déchèteries
- Gestion des biodéchets : Composteurs individuels et collectifs, déchets verts, jardinage au naturel, ...
- · Accueil de l'amiante sur l'ISDND du Poyet
- · Réduction des déchets :
  - Prêt de gobelets réutilisables et d'une laveuse de gobelets.
  - Prêt de couches lavables.
- Accompagnement personnalisé des usagers. associations, entreprises, ...

Pour tout renseignement, contactez-nous: 04 73 82 76 91 - dechets@ambertlivradoisforez.fr

ambertlivradoisforez fr



